



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2016

Le jeudi 10 mars 2016, à 18 H.30, le Conseil municipal de Cappelles la Grande (29 membres en exercice), convoqué le 3 mars 2016, s'est réuni dans l'aile sud du Palais des Arts.

**Etaient présents :**

Léon DEVLOIES, Maire.

Julien GOKEL, Stéphane GOUVART, Bernard CAIGNIEZ, Annick TOWLSON, Jacques HANNEBIQUE, Isabelle BULTE, Sophie AGNERAY, adjointes et adjoints municipaux,

Jackie DESOUTTER, Patrick DERYCKE, Thérèse DEVROE, Claudine DONDAINE, Hervé PROVO, J. Jacques LARROQUE, Paulette WEIZMANN, Régis SCHILLEWAERT, Christine ALLOUCHERY, Céline LEGRAND-BARET, Sébastien DECLERCK, Martine LAVOGIER, Stéphane GOKEL, conseillères et conseillers municipaux,

**Absent(e)s :** Gilles GUILBERT, Sandrine PLADYS, Valérie FERYN, Amélie FOURNIER,

**Absent excusé :** Franck GONSSE.

**Absent(e)s ayant donné procuration :** Sandrine HAELEWYCK, Odile DEBRUYNE, Sylvestre KASPRZYK,

**Secrétaire de séance :** Julien GOKEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la séance est enregistrée.

## 1° COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des observations à formuler sur le compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2016 ?

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2016 est adopté, A L'UNANIMITE.

## 2° DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Monsieur SCHILLEWAERT, conseiller délégué aux Finances, présente aux membres du conseil municipal de débat d'orientation budgétaire 2016 :

### SOMMAIRE

<b>1 – CONTEXTE GENERAL.....</b>	<b>3</b>
1.1 - Un débat obligatoire .....	3
1.2 - Incidences du projet de loi de finances pour les collectivités .....	3
1.2.1 - Moyens d'intervention de l'État .....	3
1.2.2 - Concours financiers de l'État aux collectivités .....	3/4
1.3 - Autres éléments contextuels .....	4
<b>2 - BUDGET PRINCIPAL : FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>4</b>
2.1 - Évolution des recettes de fonctionnement du budget principal .....	4
2.1.1 - Projection financière .....	4
2.1.2 - Recettes de fonctionnement .....	5
2.1.2.1 - Les recettes d'origine fiscale.....	5/6/7
2.1.2.2 - Les autres recettes de fonctionnement .....	7
2.2 - Évolution des dépenses de fonctionnement du budget principal .....	8
2.2.1 - Principales dépenses de fonctionnement .....	8
2.2.1.1 - Charges du personnel (012) .....	8
2.2.1.2 – Charges à caractère général (011) .....	9
2.2.1.3 – Autres charges de gestion courante (65) .....	9
2.2.1.4 – Atténuation de produits (014) .....	10
2.2.1.5 – Charges financières (66) .....	10/11
2.2.2 - Objectif : Progression du niveau d'autofinancement .....	11
<b>3 - BUDGET PRINCIPAL : INVESTISSEMENT .....</b>	<b>11</b>
3.1 - Endettement .....	11
3.2 - Programme général .....	11
3.2.1 - Etat des restes à réaliser estimés au 31-12-2015 .....	11

3.2.2 - Estimation du résultat de clôture de 2015 .....	12
3.2.3 - Recettes d'investissement en 2016 .....	12
3.2.4 - Les investissements envisagés en 2016 .....	12
ANNEXE .....	13/14

## 1 – CONTEXTE GENERAL

### 1.1 - Un débat obligatoire

Le DOB est inscrit dans la loi ATR (*Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République*) sous le titre II « de la démocratie locale » chapitre 1<sup>er</sup> « de l'information des habitants sur les affaires locales » et non parmi les dispositions inscrites au chapitre III « des droits des élus au sein des assemblées locales ».

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Il ne donne pas lieu à un vote.

### 1.2 - Incidences du projet de loi de finances pour les collectivités

#### 1.2.1 - Moyens d'intervention de l'État

Depuis 2015, les collectivités territoriales ont été associées à l'effort de redressement dans le cadre de la réduction des concours financiers dont elles bénéficient. La répartition de cette baisse entre catégories de collectivités s'effectue proportionnellement à leurs ressources totales. La contribution au redressement des finances publiques représente ainsi 1 450 M€ pour les communes, 621 M€ pour les EPCI, 1 148 M€ pour les départements et 451 M€ pour les régions.

*(Source : PLF 2016 p. 33)*

#### 1.2.2 - Concours financiers de l'État aux collectivités

La diminution des dotations de l'Etat a été confirmée et annoncée dans le Projet de Loi de Finances 2015, cette baisse annoncée a fortement évolué en défaveur des collectivités locales.

La contribution au titre du redressement de l'Etat est passée de 588 Millions d'€ pour 2014 à 1 450 Millions d'€ pour 2015. De plus, il est prévu pour 2016 une contribution supplémentaire, égale à celle demandée en 2015. Ainsi, il est estimé une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2016 identique à celle connue en 2015. La DGF évoluerait donc de la manière suivante :

	2013	2014	2015	Estimation 2016	Estimation 2017
<b>DGF reçue</b>	2 540 446	2 287 924	1 766 251	1 540 834	1 329 697
Évolution de la DGF de CLG– en valeur		- 252 522	- 521673	- 225 417	- 211 137
Évolution de la DGF de CLG– en %		-9.9 %	-22.80 %	- 14.6%	-13.9 %

Par ailleurs, le Projet de Loi de Finances introduit une réforme majeure de la DGF des communes et des intercommunalités, afin de rendre cette dotation plus transparente et plus juste.

En 2015, l'évolution a été négative pour la Dotation Globale de Fonctionnement : -22.8 % soit un produit de 1 766 251 €. Pour 2016, nous envisageons une nouvelle baisse de 14.6% de cette dotation. La dotation forfaitaire devrait être égale à 1 540 834 €

### 1.3 - Autres éléments contextuels

La prévision d'inflation du projet de loi de finances s'établit à 1 %.

(Source : Chiffres clés du PLF 2016 - p. 5)

Les taux d'intérêt des collectivités dépendent de nombreux facteurs dont la lisibilité est délicate, il est envisageable de prévoir une légère hausse des taux. Selon ses besoins de financement, la collectivité procédera à une mise en concurrence auprès de plusieurs banques.

Pour l'exercice 2016, compte tenu des recettes d'investissements envisagées notamment générés par les cessions foncières (rue latérale et terrain de rugby de la cité des cheminots), Cappelle-la-Grande n'aura sans doute pas recours à l'emprunt

## 2 - BUDGET PRINCIPAL : FONCTIONNEMENT

### 2.1 - Évolution des recettes de fonctionnement du budget principal

#### 2.1.1 - Projection financière

Le contexte économique national invite les collectivités à rester très prudentes dans l'estimation de leurs recettes. Il serait raisonnable d'envisager une diminution des ressources communales, en prenant comme hypothèse :

- La stabilité des taux d'imposition des contributions directes au niveau communal ;
- Une légère augmentation des produits fiscaux par l'effet des bases (constructions nouvelles, changement de destination ...) ;
- Une baisse accentuée des concours financiers de l'État

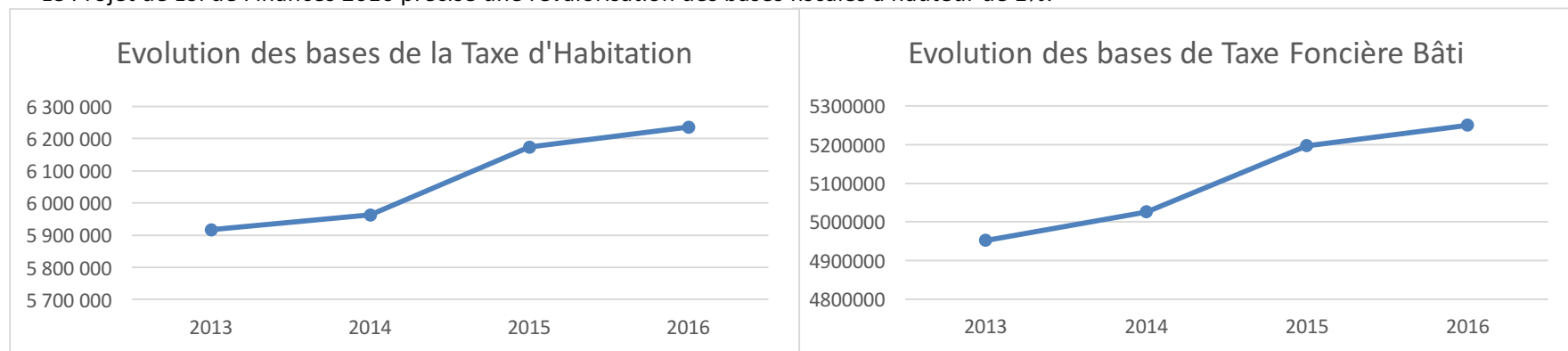
## 2.1.2 - Recettes de fonctionnement : Etat récapitulatif des recettes de fonctionnement par grandes masses

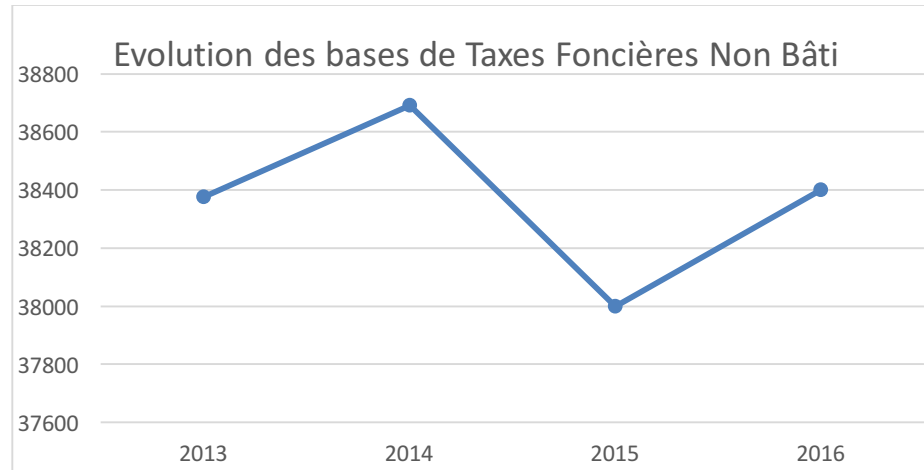
Chap	Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	BP 2015	Prévision CA 2015	DOB 2016
013	Atténuations de charges	0	3457	4000	2800	3500
042	Travaux en régie (opérations d'ordre)	16 795	0	5000	2400	5000
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	201 276	231 776	220 000	207 525	217 000
73	Impôts et taxes	5 533 157	5 520 349	5 701 439	5 984 422	6 123 000
74	Dotations, subventions et participations	3 443 602	3 277 987	3 065 763	2 836 307	2 557 000
75	Autres produits de gestion courante	21 270	24 922	25 500	33 451	35 800
76	Produits financiers	231	186	200	147	150
77	Produits exceptionnels	57 634	13 910	14 500	67 283	60 075
<b>Total</b>		<b>9 273 965</b>	<b>9 072 617</b>	<b>9 036 402</b>	<b>9 134 735</b>	<b>9 001 525</b>

Arrondi à l'Euro

### 2.1.2.1 - Les recettes d'origine fiscale

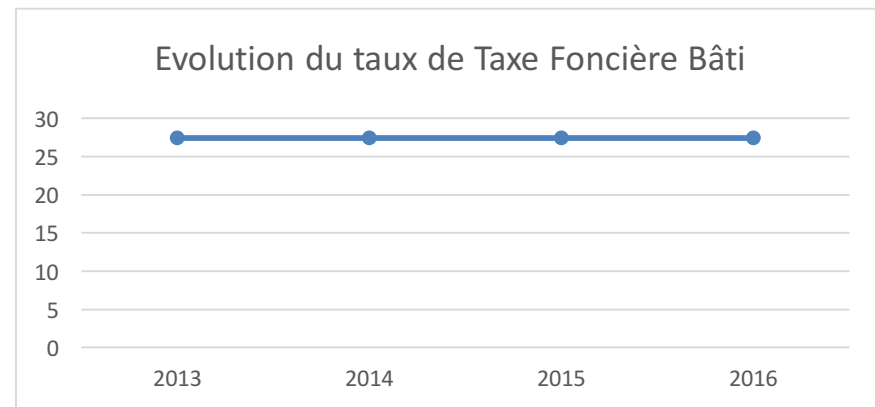
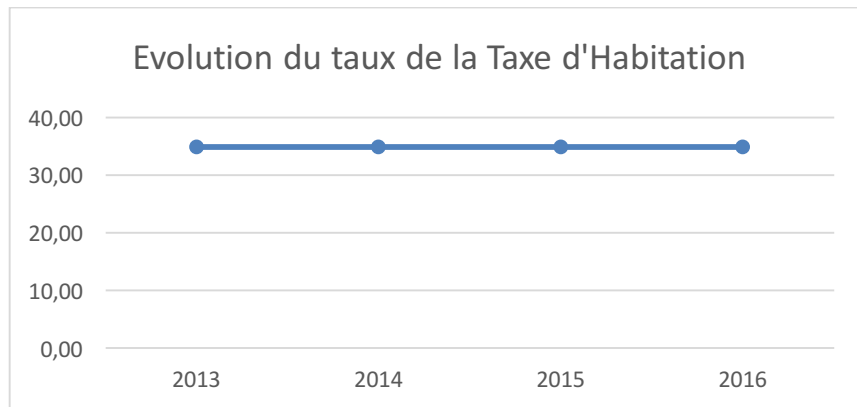
Le Projet de Loi de Finances 2016 précise une revalorisation des bases fiscales à hauteur de 1%.

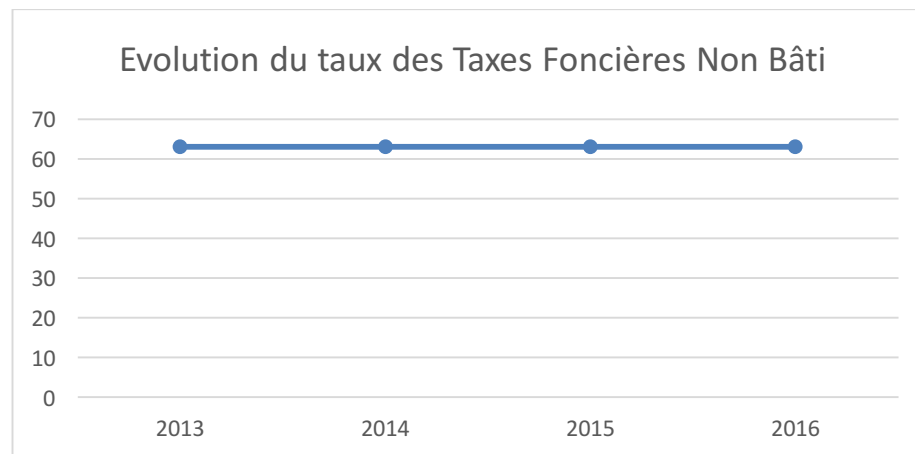




Source : États 1259 du Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'État.

Les taux d'imposition seront maintenus à leur niveau de 2015.





#### 2.1.2.2 - Les autres recettes de fonctionnement

Le produit des droits de mutation devrait être stable par rapport au BP 2015

	Réalisé 2013	Réalisé 2014	BP 2015	Hypothèse 31-12-2015	DOB 2016
<b>Dts de mutation</b>	110 272	115 848	116000	151 431	120 000

La taxe locale sur l'électricité reste constante aux alentours de 97 000 euros.

La variation des autres recettes réelles de fonctionnement sera hétérogène selon les postes du budget. Certains postes seront en hausse, les autres seront, pour la plupart, stables ou en légère diminution.

## 2.2 - Évolution des dépenses de fonctionnement du budget principal

### Etat récapitulatif des dépenses de fonctionnement par grandes masses

Chap	Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	BP 2015	Prévision CA 2015	DOB 2016
011	Charges à caractère général	3 428 627	2 887 775	2 928 200	2 707 841	2 628 510
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 799 326	4 297 199	4 227 000	4 269 165	4 294 000
014	Atténuations de produits	81 662	122 525	166 000	163 953	213 000
65	Autres charges de gestion courante	1 290 640	1 222 557	982 300	926 582	993 550
66	Charges financières	171 456	150 131	136 000	107 802	72 455
67	Charges exceptionnelles	1 853	1 000	3 000	2 363	3730
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-	-
042	Amortissements	184 307	144 878	161 962	403 877	154 170
<b>Total</b>		<b>8 957 865</b>	<b>8 826 065</b>	<b>8 604 462</b>	<b>8 581 583</b>	<b>8 359 415</b>

Ce tableau n'intègre pas le virement à la section d'investissement.

### 2.2.1 - Principales dépenses de fonctionnement

#### 2.2.1.1 - Charges du personnel (012)

la maîtrise de l'évolution des charges de personnel est le facteur clef de l'équilibre de la section de fonctionnement du budget.

La masse salariale progresse mécaniquement chaque année. Les charges de personnel représenteront moins de 4,3 millions d'euros en 2016, l'objectif est de les maintenir en dessous de ce niveau pour 2016.

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	BP 2015	Hypothèse Au 31-12-2015	DOB 2016
Charges de personnel et frais assimilés	3 799 326	4 297 199	4 227 000	4 269 165	4 294 000



### 2.2.1.2 – Charges à caractère général (011)

En 2015, elles représentaient 2,7 millions d'euros, et devraient s'établir à 2,6 millions d'euros en 2016. Elles regroupent : les achats courants, les services extérieurs, les frais d'énergies... C'est le second poste de dépenses du budget de fonctionnement.

L'objectif est de contenir ce poste de dépenses tout en préservant le niveau de qualité de prestations et en continuant la recherche d'économies et d'améliorations de gestion.

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	BP 2015	Hypothèse Au 31-12-2015	DOB 2016
Charges à caractère général	3 428 621	2 887 775	2 928 200	2 707 841	2 628 510

### 2.2.1.3 – Autres charges de gestion courante (65)

Ce chapitre intègre entre autre les indemnités et cotisations des indemnités des élus et le versement des subventions aux différentes associations et autres organismes, y compris le CCAS.

Il est proposé une hausse du montant global en raison notamment de :

- L'ajustement des charges et cotisations RETRAITE,
- La hausse de l'enveloppe allouée au CCAS du fait d'un accroissement de charges : + 50 000 €

Il est proposé aussi de

- Fixer l'enveloppe allouée aux associations à hauteur de 500 000 € maximum (subventions exceptionnelles comprises)

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	BP 2015	Hypothèse Au 31-12-2015	DOB 2016
Autres charges de gestion courante	1 290 640	1 222 557	982 300	926 582	993 550

#### 2.2.1.4 – Atténuation de produits (014)

Ce chapitre intègre :

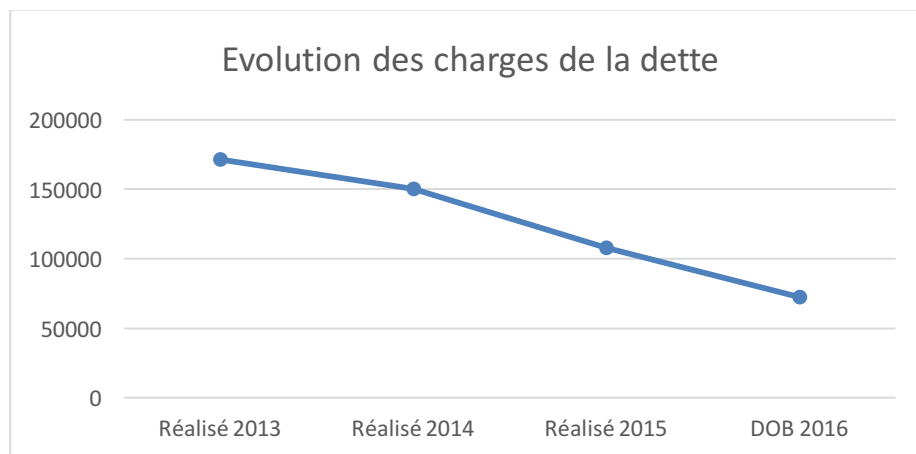
- le reversement par la ville de la compensation financière dans le cadre du fonds national de péréquation des ressources (FPIC)

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	BP 2015	Hypothèse Au 31-12-2015	DOB 2016
5Atténuations de produits	81 662	122 525	166 000	163 953	213 000

#### 2.2.1.5 – Charges financières (66)

Elles diminueront par rapport à 2015, en raison de la renégociation de la dette opérée en 2015. L'inscription au Budget Primitif 2016 devrait s'élever à 72 475 € contre 136 000 € au BP 2015.

Dans l'hypothèse d'un recours à l'emprunt, cette opération aurait lieu en cours d'année et pourrait donner lieu à un réajustement des crédits.



Prévision sans recours à l'emprunt en 2015 et 2016

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	BP 2015	Hypothèse Au 31-12-2015	DOB 2016
Charges financières	171 456	150 131	136 000	107 802	72 475

### 2.2.2 - Objectif : progression du niveau d'autofinancement

L'objectif de l'augmentation de l'autofinancement constitue l'enjeu essentiel compte tenu de la situation actuelle. Cet autofinancement nécessitera un effort collectif pour garantir un niveau nécessaire d'investissement.

## 3 - BUDGET PRINCIPAL : INVESTISSEMENT

Le volume d'investissement du Budget Principal réalisé en 2015 est à environ 2.9M€

### 3.1 - Endettement

Le montant de l'endettement doit être mis en rapport avec la capacité de la collectivité à y faire face. En cas de recours éventuel à l'emprunt, il n'excèdera pas 500 000 euros.

### 3.2 - Programme général

Au regard des investissements nécessaires à l'intérêt général de la commune de Cappelle-la-Grande, de notre capacité financière et de la conjoncture économique environnante, l'enveloppe des projets d'investissements nouveaux devrait progresser.

#### 3.2.1 - Etat des restes à réaliser estimés au 31-12-2015

	Libellés	RAR
20/51/020	Concessions ou droits similaires	28 000 €
21311/020	Travaux Mairie	100 000 €
21312/212	Travaux Bâtiments Scolaires	200 000 €
21318/314	Travaux Autres Bâtiments	150 000 €
21534/814	Travaux Réseaux Electriques	45 000 €
	TOTAL	523 000 €

### 3.2.2 - Estimation du résultat de clôture de 2015

<b>Prévision Résultat (avec reports)</b>	<b>Résultat estimatif de clôture 2015</b>
Résultat de fonctionnement	603 533
Résultat d'investissement	85 491
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>689 024</b>

Arrondi à l'euro

### 3.2.3 - Recettes d'investissement en 2016

Les recettes d'investissement regroupent plusieurs éléments :

- le Fonds de Compensation de la TVA devrait s'élever à environ 41 500 € pour 2016,
- le niveau des subventions s'établira à environ 80 000 € pour 2016,
- le montant de cessions foncières réalisées en 2016 devrait être de l'ordre de 700 000 €
- un emprunt d'un montant de 500 000 € si nécessaire

### 3.2.4 - Les investissements envisagés en 2016

Une enveloppe d'investissements nouveaux de l'ordre d'environ 1 128 000 € pourrait être dégagée dont :

- 80 000 € pour la création du city stade à la ferme du CRAYHOF
- 243 000 € pour la réalisation des travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux
- 300 000 € pour le lancement des études et démarrage des travaux de réhabilitation de l'école Jean Jaurès
- 175 000 € pour la création du pôle Petite Enfance au sein de l'annexe de l'école Pasteur,
- 250 000 € pour les travaux de réhabilitation du complexe A. DENVERS
- 80 000 € pour des travaux de mise en conformité du Palais des Arts et des Loisirs

Le remboursement du capital de la dette s'établirait à 192 286 €

<b>Libellé</b>	<b>Réalisé 2014</b>	<b>BP 2015 (y/c RAR)</b>	<b>Prévision 31-12-2015</b>	<b>DOB 2016 (hors RAR)</b>
Emprunts et dettes assimilés	520 378	534 977	2 771 735	192 286

## ANNEXE

Evolution de la dette sur 4 années (sources : compte de gestion du Trésor Public)

CAPITAL RESTANT DÛ AU 31 DECEMBRE	
2013 Compte de Gestion - Trésor Public	<b>4 115 178</b>
2014 Compte de Gestion - Trésor Public	<b>3 411 908</b>
2015 Estimation Compte Administratif	<b>3 169 442</b>
BUDGET 2016	<b>2 903 001</b>

Prévision sans recours à l'emprunt

Encours de la dette au 31/12/2015 Par taux fixes

	Quantité	%	Capital Restant Dû	%
<b>Emprunts à taux fixes</b>	3	100	3 169 443	100

*N.B.> Ces états sont les projets du CA de 2015*

Par établissements bancaires

Etablissements bancaires	Nombre d'emprunts	% nombre d'emprunts	Capital Restant Dû	%CRD
CE Nord France Europe	2	66.6%	883 647	27.88%
SA SFIL	1	33.3%	2 285 795	72.12 %
<b>Total</b>	3	100%	3 169 442	100%

*N.B.> Ces états sont les projets du CA de 2015*

### Dette / habitant

Dette au 01/01/2016	3 169 443
Population au 01/01/2014 <i>Source Fiche DGF 2015</i>	8114
Ratio Dette par habitant	390.62

Monsieur le Maire remercie les services financiers de la Ville, M. DOGNY, DGS et la commission des Finances pour le travail considérable effectué pour la présentation du DOB.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des questions à poser ?

M. Stéphane GOKEL : une petite précision sur les « autres charges de gestion courante » : « il est proposé de fixer l'enveloppe allouée aux associations à hauteur de 500.000 € maximum (subventions exceptionnelles comprises) ».

M. le Maire : en effet, les subventions aux associations ne doivent pas dépasser 500.000 €

M. DOGNY : en fait les 993.500 € repris en « autres charges de gestion courante » c'est, y compris, les 500.000 € réservés aux associations. Ce montant englobe également la subvention allouée au CCAS et aussi tout ce qui est afférent aux indemnités des élus mais c'est l'enveloppe globale qui est constituée de ces trois dépenses, il ne s'agit pas uniquement des associations.

M. Stéphane GOKEL : pas de problèmes. Merci.

M. le Maire : on a eu une réunion pour les subventions qui a duré 5 heures et on a eu du mal à se mettre d'accord car on dépassait facilement les 500.000 €. Vous aurez les résultats au budget primitif

M. Julien GOKEL : le débat d'orientation budgétaire est évidemment un moment important de l'action municipale. Le budget, c'est en quelque sorte les deux poumons de l'action publique (le fonctionnement et l'investissement). Ce sont donc nos orientations budgétaires qui, comme leur nom l'indique, orientent, déterminent l'exécution de notre feuille de route municipale pour l'année.

L'année dernière, à pareille époque, nous présentions un plan d'économie afin de redresser les finances de la commune suite à l'audit effectué par les services communautaires. Celui-ci nous a amené à devoir faire preuve de responsabilité et à devoir faire des choix difficiles, courageux mais nécessaires.

Ce plan mis en place dans l'objectif de redresser les finances de la ville permet aujourd'hui à la commune d'obtenir un résultat positif et de dégager des marges de manœuvre nous permettant de concrétiser plusieurs engagements dans les prochains mois. Ce qui est en soit une réussite et une belle preuve des efforts de gestion de notre majorité municipale sous la houlette de M. Le Maire, dans un contexte toujours délicat puisque les dotations d'Etat continuent de baisser et obligent les collectivités à se serrer la ceinture.

C'est ainsi, que s'engageront dans cette année des investissements en faveur de notre patrimoine communal, de l'action sociale, de la jeunesse et de la petite enfance notamment.

Ces engagements viennent compléter déjà de nombreux autres engagements tenus par la municipalité depuis septembre 2013 dans l'ensemble de son action en faveur notamment de:

- la démocratie locale avec la création des conseils de quartier, la mise en place d'actions et de sensibilisation citoyennes.
- du Développement économique avec l'expansion de la zone d'activités de la Grande Porte dont l'implantation de nombreuses entreprises et enseignes apportent emplois et activités, offres de proximité ainsi qu'une formidable attractivité à notre commune, sans oublier le soutien à nos commerces de proximité et la création d'un marché hebdomadaire.
- de l'éducation avec le développement du temps péri-scolaire et la mise en place d'ateliers loisirs-découvertes, une nouvelle carte scolaire plus équilibrée et le maintien de la gratuité des fournitures scolaires, d'un voyage de fin d'année pour les CM2 et le don d'un dictionnaire pour les élèves entrant au CM2.
- de la jeunesse et du sport avec la mise en place des centres de loisirs pendant les petites vacances en plus des grandes vacances dont les services aux familles se sont élargis, la création d'un espace pour la jeunesse, le maintien de la gratuité des BAFA, le développement du sport santé, le soutien au sport de masse et au sport de haut niveau ou encore des évènements d'envergure dans la limite des moyens que nous pouvons allouer aux associations.
- de l'aménagement, du cadre de vie et de la sécurité publique qui est un travail quotidien dont les énumérations seraient trop longues mais j'en citerai quelques exemples : l'aménagement d'un nouveau parvis sécurisé pour les collégiens, un nouvel aménagement au croisement de la route de Bourbourg et de la rue de l'église, la rénovation constante de nos bâtiments communaux, la mise en place de barrière de sécurité aux abords des écoles, la sécurisation des quai de bus le long de la route de Bourbourg côté canal, l'embellissement de la ville par les illuminations ou par des parterres de fleurs,...etc...
- de l'action sociale et de la petite enfance avec la mise en place du dispositif « emplois d'avenir », la création d'un espace solidarité dédié au CCAS et à la maison de l'emploi afin de venir en aide et accompagner les personnes en difficultés, la mise en place d'un forum petite

enfance et demain la création d'un pôle multi accueil sans oublier nos anciens auxquels nous sommes attachés avec les nombreux services et animations que nous leurs apportons.

- de la convivialité et de la culture avec des spectacles, des expositions, des fêtes et brocantes de quartier, des fêtes associatives et municipales, etc...
- du logement avec une forte volonté de créer du logement pour tous et de reconquérir des friches afin de répondre aux nombreuses demandes de nos concitoyens, sans oublier les réhabilitations des résidences collectives en lien avec les bailleurs sociaux...

Cela n'est qu'un florilège exhaustif de l'action municipale ces deux dernières années. Ce qui prouve que, malgré les difficultés financières, nous mettons en place de nouveaux services, nous modernisons, nous construisons la ville avec nos habitants tout en rétablissant les finances communales dans un contexte qui, chaque jour s'avère un défi plus grand pour les municipalités des communes.

Bien entendu, il faut remercier les services municipaux et communautaires pour le travail qu'ils ont effectué qui nous permet aujourd'hui de proposer des investissements en cohérence avec nos engagements et saluer la volonté farouche de M.Le Maire de se battre pour défendre les intérêts de la ville et redresser la situation budgétaire communale.

Faire preuve de responsabilité, c'est être pragmatique. Il faut en tout état de cause, savoir anticiper mais aussi savoir remédier aux problématiques quotidiennes inhérentes à la vie des habitants d'une commune.

Il est important de rappeler tout l'attachement que nous portons aux principes et aux valeurs qui guident au quotidien leur action.

C'est pourquoi, la majorité municipale continuera ses efforts, notamment en matière de solidarité, d'insertion, d'éducation, de jeunesse, de sport, de culture, de services publics, d'emploi, de développement économique...avec le souci constant de l'amélioration des conditions de vie de ses concitoyens.

Une volonté que la majorité municipale veut raisonnée grâce à un contrôle accru des dépenses courantes, une maîtrise de l'endettement et un niveau d'investissement qui prépare sereinement l'avenir des Cappellois tout en continuons de construire une ville toujours plus agréable à vivre.

Monsieur le Maire : Je vais dire quelques mots sur ce DOB.

Vous avez vu qu'on peut commencer des travaux dans certains bâtiments ; chose qu'on ne pouvait pas faire en 2013 et en 2014. Ça veut dire tout simplement qu'on a réussi à faire des économies alors qu'en 4 ans, on a 1.200.000 euros de baisse des dotations de l'Etat et malgré tout on a fait en 2015 des économies.

j'ai eu le compte de résultats de Monsieur le Percepteur on a fait dans le budget, en excédent de fonctionnement de 146 %. En 2014 c'était négatif. Logiquement nous étions sous tutelle.



On a discuté avec Monsieur le Sous-Préfet et un inspecteur des Impôts et on s'est mis d'accord et on lui a dit qu'on allait redresser les finances de la ville et j'étais persuadé qu'on allait le faire pour la bonne raison qu'on a étalé la dette comme vous avez pu le voir dans le DOB.

En 2014 c'était 520.000 euros en 2016 ce sera 192.000 euros. Ça veut dire qu'on gagne à peu près 400.000 euros. On a étalé la dette c'est-à-dire qu'on a eu un taux d'ailleurs beaucoup plus bas, parce qu'avant le remboursement était très fort au début et faible à la fin. Là on a étalé sur 13 années. D'autre part, le capital de la dette a donc baissé et on a baissé également les subventions avec la compréhension des présidents d'associations, je les remercie car sans eux on n'aurait pas pu réussir. Malgré tout, on va en discuter dans trois semaines, mais dans ces associations il y en a beaucoup trop qui vivent avec la subvention municipale ; on ne voit pas dans leur budget prévisionnel, des associations en général, d'organisation de lotos, de thés dansants, de concours de cartes. En somme elles ne subviennent pas à leurs besoins elles-mêmes. Leur fonctionnement est basé sur la subvention municipale mais pour vivre il faut également se prendre en main et je leur demande de le faire absolument surtout qu'elles ont les salles gratuites et d'autre part, on a constaté également, qu'il y avait énormément dans les associations de personnes extérieures, il y a même des associations qui arrivent à 80 % de leur effectif donc qui ne tournent seulement qu'avec des personnes extérieures or les Cappellois paient des impôts donc on va leur envoyer un courrier pour leur demander que la cotisation des Cappellois et des extérieurs soit différente.

Je sais bien que ça va encore grincer des dents mais on doit y arriver, on ne peut plus vivre comme avant, c'est plus possible. Quand on discute avec les maires des communes environnantes ils n'ont rien, ils n'ont pas de patrimoine comme le nôtre et profitent donc des installations de la Ville donc moi je trouve qu'ils doivent payer une cotisation supplémentaire et il y en a d'autres d'ailleurs qui ne paient même pas de cotisation.

Ce sont donc ces trois points : baisse des subventions, étalement de la dette et le point important c'est la fin de la gratuité qui nous a fait gagner énormément d'argent. Pour les Cappellois c'est toujours gratuit : thés dansants, école, BAFA mais les extérieurs paient et on remarque aux thés dansants qu'il y a nettement plus d'extérieurs que de Cappellois. Pour 300 personnes aux thés dansants il y a 240 extérieurs et 60 Cappellois donc on fait bien de faire payer car avant on payait le thé dansant pour les extérieurs.

Donc la dette reste stable ; les dépenses baissent c'est pour cela que dans le budget de fonctionnement on va avoir un excédent et cet excédent, on l'a déjà en tête, il arrive à peu près à 600.000 euros qui seront basculés en investissement mais, bien entendu, on doit payer la dette donc on doit payer 192.000 euros, le résultat sera donc à peu près de 450.000 à 500.000 euros de fonctionnement.

Je signale que pour la Communauté Urbaine qui a fait un audit pour nous mettre sur la voie on doit arriver pour fin décembre 2017 à 1.200.000 euros donc on doit pouvoir y arriver puisqu'on a encore 2016 et 2017 mais on doit continuer dans ce sens-là.

Continuons, ensemble, à travailler pour la ville, à faire des économies, à faire comprendre à la population qu'elle doit faire des efforts également. On est derrière elle, on a un Bureau d'aide sociale qui nous prend beaucoup d'argent mais on continue. Les gens viennent nous voir vous savez qu'à Cappelle la Grande il y a beaucoup de misère ; il y a beaucoup de gens en difficulté.

Par exemple, un monsieur qui est dans un logement que nous allons devoir certainement reloger car il ne peut pas entretenir la maison dont il est propriétaire . Cette maison étant un danger imminent pour ses voisins nous serons dans l'obligation de le reloger et de le contraindre à faire les travaux. Mais s'il ne peut pas payer les travaux ?voilà le problème c'est une personne qui n'a pas su gérer son argent certainement et pour d'autres c'est la misère. Beaucoup de personnes à Cappelle sont en difficulté c'est pourquoi on vend des terrains à l'heure actuelle : le terrain de rugby, le terrain rue Latérale le long de la voie ferrée.

Il y a également un projet de construction de logements près de l'école Jean Jaurès, car nous avons besoin de personnes qui paient des impôts c'est-à-dire qui vont prendre des lots libres. Certains disent que les gens ne vont pas acheter de lots libres or je peux vous dire que rue des Sports, sur l'ancien terrain de rugby, là où il y aura 35 logements, le promoteur n'en a plus que 6 à vendre. Bien entendu il s'agit de petites parcelles de 400 m<sup>2</sup> mais c'est suffisant pour des jeunes qui sont très contents d'aller là. Nous allons également réaménager le centre-ville ; c'est un autre problème.

D'autre part, nous allons commencer à rénover les bâtiments : - à la mairie on va transformer l'accueil. On croyait pouvoir faire une nouvelle mairie mais nous ne pourrions pas pour la bonne raison que nous n'en n'avons pas les moyens. On va donc transformer le hall d'entrée.

- nous allons faire des travaux dans les bâtiments scolaires et dans les autres bâtiments municipaux ainsi que des travaux d'éclairage public.

D'autre part, comme nous avons de l'argent, ce n'est pas pour le laisser sur un livret ! nous allons donc investir : construction du City Stade pour lequel nous attendons une subvention de Monsieur le Président du Conseil Départemental qui nous a écrit un courrier il y a quelques jours pour nous dire qu'on peut faire les travaux du City Stade cette année mais que nous n'aurons pas la subvention car si les travaux sont commencés ils ne peuvent pas nous donner la subvention. Nous ne pouvons pas attendre ; la salle Gressier c'est pareil, on ne peut plus attendre : elle est utilisée par les collégiens, les enfants des écoles primaires et par des associations, d'autant plus que si l'on refait le toit du complexe Denver ils ne pourront pas l'occuper et il faudra donc que la salle Gressier soit utilisable.

Nous allons également lancer l'étude et le démarrage des travaux de l'école Jean Jaurès. Il faut vraiment rentrer dans cette école pour voir son état. Vraiment les enseignants, les enfants les parents ont du mérite. Il faut absolument tout réhabiliter cette école. Nous allons commencer par la toiture, puis les fenêtres, puis l'intérieur. Dernièrement nous avons eu des problèmes avec le chauffage car il y avait une fuite. La chaudière qui chauffe l'école Jean Jaurès se trouve dans le bâtiment des logements de fonction donc il faut traverser tout le terre-plein pour arriver à l'école ; les enfants sont restés 15 jours avec leur manteau sur le dos ce qui n'est pas normal à notre époque ; il faut absolument réagir très vite.

Nous allons créer également un pôle petite enfance dans l'école Pasteur puisque des locaux sont libres.

Nous allons réhabiliter le complexe Denver qui en a grand besoin (ceux qui l'occupent le savent) car c'est le bâtiment qui consomme le plus d'énergie dans la commune alors qu'il fait toujours froid à l'intérieur.

Nous allons également mettre en conformité le Palais des Arts, surtout pour l'accessibilité.

Nous allons avancer et c'est grâce à vous : les conseillers municipaux, le personnel municipal, à J. Dogny, DGS, qui fait un travail extraordinaire et à la population cappelloise qui a compris et je peux dire que le conseil municipal les remercie car nous sommes sur la bonne voie et ce mandat-là sera surtout une remise aux normes. Nous avons une belle ville, un beau patrimoine et on va essayer de le mettre aux normes.

Avant c'était une gestion spéciale maintenant ce n'est pas de notre faute s'il y a des baisses des dotations de l'Etat et qu'il y a beaucoup de choses qui ne vont pas mais on va rétablir la situation et je suis sûr qu'après en aura beaucoup plus de facilités pour bâtir et vous allez voir que ça va construire de plus en plus sur Cappelle comme cela on aura au moins des gens qui paient des impôts.

**M. Stéphane GOKEL : c'est vrai j'ai entendu que pour le City Stade le Département ne pourrait pas aider si on fait les travaux avant. Sur le reste on a quand même des aides de la CUD, du Département ?**

M. le Maire : Nous avons des fonds de concours pour la salle Denver, pour Jean-Jaurès, et pour l'accessibilité. L'accessibilité dans la ville c'est 1.850.000 euros mais avec M. Hannebique, Adjoint aux travaux nous avons étalé cela sur 5 ans.

Donc fonds de concours ça veut dire : les Villes riches ont des fonds de concours importants ; les villes pauvres si vous avez 50.000 € la CUD vous donne 50.000 € et si on a 1.000.000 d'euros la CUD vous donne 1.000.000 d'euros, c'est-à-dire moitié/moitié. Donc des villes comme Gravelines, Grande-Synthe, je suis content pour eux, comme elles ont de l'argent elles doublent avec les fonds de concours

M. LE Maire : nous demandons pas mal d'aides aux élus, ou aussi à la CAF, par exemple pour le pôle petite enfance nous allons avoir beaucoup de subventions de la CAF. Nous avons demandé également à M.HUTIN une aide sur la réserve parlementaire il nous a donné 33.000 euros pour le CITY STADE et M. DELEBARRE va nous donner également 30.000 € . ils peuvent nous aider comme cela nous allons redresser la situation.

**M. Stéphane GOKEL : donc c'est tout à fait possible de tenir ces engagements sur 2016 ?**

M. le Maire : pour moi personnellement oui. Il faut continuer

**M. Stéphane GOKEL : C'est une bonne chose, c'est bien.**

M. le Maire : Il faut continuer. Il y a beaucoup de travaux à faire dans le Palais des Arts donc il faudra les faire. On loue le Palais des Arts, pas pour les Cappellois qui ne paient que les charges ; les locations c'est pour les extérieurs.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire 2016.**

**Fait à Cappelle la Grande, Le 14 mars 2016.  
Le Maire,  
LEON DEVLOIES**